

**DEL-2020-83**

L'An deux mille vingt, le cinq juin, à 9 heures 30, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 28/5/2020, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes LUTZ, FRANCESCHI.

MM AMOUDRY, ALLARD, BACHELLARD, BAUD-GRASSET, BERNARD, BESSON, BILLET, BOSLAND, BOSSON F, BOURGEOUX, BUFFLIER, BURNET, CALMUS, CATALA, CHAUTEMPS, DESCHAMPS, DREYON, FOURNIER, FRANCOIS, GILLET, GOLLIET-MERCIER, GYSELINCK, HERRISSON, HERVE, JACQUES, LAMBERT, LANDAIS, LOMBARD, MACHARD, MILON, PAPEGUAY, PEILLEX, PEUGNIEZ, SIBILLE, STEYER, TRIVERIO, VILLET.

**Suppléants :**

MM BOSSON, CHENEVAL, MAXENTI.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme DUBY-MULLER.

MM BONDURAND, COUTIER, DEMOLIS, DEROUSSIN, DESILLE, FAVRETTO, LAGGOUNE.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BERTHIER, METRAL, MUFFAT.

MM AYEB, BARDET, BAUD, BILAVARN, BLONDIAUX, BOISIER, BOUCHET, CAMPART, CHARRAT, CHESSEL, CIABATTINI, DEAGE, DUCROZ, DUSSAIX, FAVRE-VICTOIRE, FILLON, FOUQUET, GAMBARINI, GRANDCHAMP, GUENAN, GUIRAUD, HEISON, LAPERROUSAZ, LAPRAZ, MAURE, MAURIS-DEMOURIUX, MONATERI, MONET, MOUCHET, MUGNIER, OGIER, PACORET, PAGET, PELISSIER, PERRET A, PERRET G, PETIT, PITTE, POUCHOT, RICHARD, ROGUET, RUDYK, SCHEVENEMENT, SERMET-MAGDELAIN, VANDERSCHAEGHE, VICAT.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes ASSIER, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, RENOIR,

MM SCOTTON, CHALLEAT, GATINET, LOUVEAU, LYARET, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 96**

**Présents : 42**

**Représentés par mandat : 8**

---

**Objet : RESSOURCES HUMAINES - PERSONNEL DU SYNDICAT - SUPPRESSION ET CREATION DE POSTES ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

**Exposé du Président,**

➤ **Suppression et création de postes suite à réussite au concours**

En cas de réussite à un concours de la fonction publique territoriale, certains agents peuvent bénéficier d'un avancement de grade ou d'un changement de cadre d'emploi dès lors que les missions du poste le permettent.

C'est précisément le cas :

- d'un agent actuellement d'adjoint administratif principal de 2ème classe et ayant réussi le concours de rédacteur,
- d'un agent actuellement contractuel sur un poste de rédacteur et ayant réussi le concours de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

➤ **Créations d'emplois non permanents dans le cadre du dimensionnement du projet RIP THD**

L'article 17 de la loi de transformation de la Fonction publique permet le recrutement de contractuels en CDD sur emploi non permanent pour « mener à bien un projet ou une opération identifiée » dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

Ces nouveaux contrats peuvent être conclus pour une durée minimale d'un an et dans la limite de 6 ans. Ils sont ouverts à toutes les catégories hiérarchiques.

L'évolution de l'organisation de la construction du Réseau d'initiative publique Très haut débit départemental, tel que présenté lors de ce Comité syndical, nécessite la création des postes non permanents suivants :

- 3 postes dans le cadre d'emploi des ingénieurs,
- 5 postes dans le cadre d'emploi des techniciens
- 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs

➤ **Modification du tableau des emplois et des effectifs :**

Compte tenu des modifications ci-dessus indiquées, le tableau des emplois et des effectifs est ainsi modifié :

Les crédits seront inscrits au budget.

Les membres du Comité sont invités :

- à approuver :
  - la suppression d'un poste administratif principal de 2ème classe et la création d'un poste de rédacteur ;
  - la suppression d'un poste de rédacteur et la création d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe.
- à approuver la création des postes non permanents suivants :
  - de 3 postes dans le cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux ;
  - de 5 postes dans le cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;
  - de 1 poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs.
- à approuver la modification du tableau des emplois et des effectifs qui en découle :

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 05/06/2020	ANCIEN EFFECTIF			Modification au 05/06/2020	NOUVEL EFFECTIF		
	Postes permanents Budgétisés	Postes non permanents	TOTAL DES POSTES		Postes permanents Budgétisés	Postes non permanents	TOTAL DES POSTES
EMPLOI FONCTIONNEL	3		3		3		3
DIRECTION GENERALE	3		3		3		3
Directeur Général 40-80 000h	1		1		1		1
Directeur Général Adjoint 40-150 000h	2		2		2		2
FILIERE ADMINISTRATIVE	24	4	28	0	24	4	28
A	3	1	4		3	1	4
Attaché principal	1		1		1		1
Attaché	2	1	3		2	1	3
B	8		8	1	9	0	9
Rédacteur ppal 1°cl	1		1		1		1
Rédacteur ppal 2°cl	2		2	1	3		3
Rédacteur	5		5	0	5		5
C	13	3	16	-1	12	3	15
Adjoint administratif ppal 1°cl	5		5		5		5
Adjoint administratif ppal 2°cl	4		4	-1	3		3
Adjoint administratif	4	3	7		4	3	7
FILIERE TECHNIQUE	50	4	54	0	50	12	62
A	19	3	22	0	19	6	25
Ingénieur principal	8		8		8		8
Ingénieur	11	3	14		11	6	17
B	31	1	33	0	31	6	37
Technicien ppal 1°cl	4		5		4		4
Technicien ppal 2°cl	27	1	28		27	6	33
Total général	77	8	85	0	77	16	93

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.



Accusé de réception en préfecture  
074-257400085-20200605-DEL-2020-83-DE  
Date de télétransmission : 18/06/2020  
Date de réception préfecture : 18/06/2020